

Vienna International Centre, P.O. Box 500, A-1400 Vienna, Austria
Telephone: +43-1-26060, Facsimile: +43-1-26060-5867 / 5868,
Email: incb.secretariat@un.org Internet Address: <http://www.incb.org/>

Ref.: E/INCB/PSY/C.L. 14/2021

L'Organe international de contrôle des stupéfiants (OICS) a l'honneur de solliciter la coopération des autorités compétentes de votre Gouvernement pour ce qui suit.

L'OICS souhaite rappeler à tous les gouvernements qu'en cas de situation d'urgence grave, telle que la situation alarmante qui prévaut au Brésil et en Inde due à la pandémie du COVID-19, il est possible d'appliquer des procédures de contrôle simplifiées à l'exportation, au transport et à la distribution de médicaments soumis à contrôle. Dans les circonstances actuelles, les autorités compétentes peuvent donc autoriser l'exportation de médicaments contenant des stupéfiants et/ou des substances psychotropes sous contrôle vers les pays touchés, même en l'absence des licences d'importation et/ou des évaluations requises. Il n'est pas nécessaire d'inclure les approvisionnements d'urgence dans les évaluations du pays importateur.

De plus amples informations sur ce sujet figurent dans les Lignes directrices type pour l'approvisionnement, au niveau international, des médicaments soumis à contrôle destinés aux soins médicaux d'urgence, mises au point par l'Organisation mondiale de la Santé (OMS) en coopération avec l'OICS. Ces lignes directrices sont disponibles sur le site Web de l'OICS, à l'adresse suivante:

https://www.incb.org/documents/Narcotic-Drugs/Guidelines/medical_care/Guidelines_emergency_Medical_care_WHO_PSA.pdf

Les autorités compétentes sont invitées à se mettre en rapport avec l'OICS dans le cas où une assistance serait nécessaire pour faciliter la fourniture de médicaments placés sous contrôle au Brésil et à l'Inde.

L'OICS ne doute pas que cette question recevra rapidement l'attention de votre Gouvernement.

Vienne, le 29 avril 2021


